



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

**Réf. : P295\_2021**

**Date : 16/09/2021**

**OBJET : Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'INTECHMER – Désignation du lauréat du concours**

### Exposé

La Communauté d'Agglomération du Cotentin a lancé en octobre 2020 un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la réhabilitation de l'Institut National des Sciences et Techniques de la Mer (INTECHMER) à Cherbourg-en-Cotentin.

Le jury de concours s'est réuni lors d'une première séance le 18 décembre 2020 pour sélectionner trois groupements candidats afin de participer au concours et lors d'une seconde séance le 18 mai 2021 pour proposer un classement.

Le jury ayant assorti son classement de commentaires pouvant conduire à considérer comme acceptables plusieurs projets, l'Agglomération du Cotentin a décidé de désigner lauréats les deux premiers classés et de provoquer une séance de dialogue avec les équipes concernées.

Suite à une séance de dialogue en date du 28 juin 2021 et après analyse en fonction des critères d'évaluation des projets définis dans le règlement de concours, l'Agglomération du Cotentin propose de désigner lauréat du concours :

- L'équipe ayant pour mandataire, le cabinet d'architecture TITAN.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération DEL2021\_101 du 29 juin 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°2,

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2125-1 2° et R.2162-15 à R.2162-21,

**Vu** l'arrêté du Préfet de la Manche du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'agglomération du Cotentin.

**Vu** les avis de jury du concours concernant la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'INTECHMER du 18 décembre 2020 concernant la sélection des candidatures et du 18 mai 2021 concernant les avis sur les projets proposés,

**Vu** le PV de la séance de dialogue en date du 28 juin 2021,

### Décide

- **De désigner** lauréat au concours de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'INTECHMER à Cherbourg-en-Cotentin :
  - TITAN, 1 rue Buffon, 44000 NANTES
- **D'inviter** le groupement représenté par le mandataire désigné lauréat aux négociations en vue de la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre conforme à l'article R.2122-6 du Code de la Commande Publique,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**